



République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 02 mars 2018

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 24/02/2018

L'an deux mille dix-huit et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy FAURE

Présents : 9

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, René ETIENNE, Danièle MATHON, Joël MATHON, Michèle SEVEYRAC, Marie-José SOLE GIRAUD, Hyacinthe TARIOT

Présents non votants: Jacky SOUBEYRAND

Représentés:

Excusés:

Absents: Josiane MEDICO

Secrétaire de séance: Marie-José SOLE GIRAUD

Objet: vote compte administratif M49 - 2018_MARS_02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy Faure, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif M49 de l'exercice 2017 dressé par Jacky Soubeyrand, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 070.56		23 450.69		45 521.25
Opérations exercice	23 618.44	25 184.44	28 739.16	27 728.43	52 357.60	52 912.87
Total	23 618.44	47 255.00	28 739.16	51 179.12	52 357.60	98 434.12
Résultat de clôture		23 636.56		22 439.96		46 076.52
Restes à réaliser						
Total cumulé		23 636.56		22 439.96		46 076.52
Résultat définitif		23 636.56		22 439.96		46 076.52

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MEZILHAC, les jour, mois et an que dessus.

Le 1er Adjoint, Guy Faure.

